

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-035

OBJET :

*Fixation du nombre de
Vice-présidents*

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reyvroz, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 mars 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, TROMBERT Fabien, CHALENÇON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Monsieur Rémy VUATTOUX a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de Vice-présidents. Elle rappelle que la réglementation en vigueur limite à 20 % des effectifs le nombre maximal de Vice-présidents, soit 6 pour la CCHC, nombre qui peut être porté au maximum à 30 % des effectifs en cas d'accord des délégués à la majorité des 2/3, soit 9 pour la CCHC.

Résultat du vote :

votants :.....30
pour :.....30
contre :.....00
abstention :.....00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de fixer à 9 le nombre de Vice-présidents à élire parmi les membres du Conseil Communautaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Rémy VUATTOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

